

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue en public le 5 août 2019 à 20 heures et à laquelle étaient présents messieurs André Poulin, André Leclerc, Patrice Lemay et madame Lina Trépanier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire.

Absent : Marco Leclerc et Sébastien Leclerc

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

284-08-2019 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 3 JUIN 2019

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour

3. Greffe et gestion administrative

- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019
- 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2019
- 3.3 Approbation des comptes du mois
- 3.4 Dépôt du rapport financier non fermé pour la période se terminant le 31 juillet 2019
- 3.5 Approbation des factures
- 3.6 Autorisation de signatures MJ Lévesque et Denise Poulin
- 3.7 Désignation d'un élu au dossier d'équité salariale
- 3.8 Autorisation de présence de Marie-Josée Lévesque au colloque de zone de l'ADMQ
- 3.9 Nomination de Chloé Bélanger-Boudreau au poste de secrétaire- trésorière adjointe
- 3.10 Adoption du contrat de travail de la directrice générale

4. Sécurité publique

5. Transport et hygiène du milieu

- 5.1 Approbation pour le mandat d'inventaire des infrastructures d'eau potable et d'égouts

6. Santé et bien-être

7. Aménagement et urbanisme

7.1 Approbation de la proposition de services pour la végétalisation de la rivière Bras des Boucher

7.2 Annulation de la résolution 268-07-2019

8. Développement économique

9. Loisirs et culture

10. Divers

11. Période de questions des contribuables

12. Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

7.3 Approbation pour le remplissage du fosset face à la propriété de Renaud et Domahel Blanchet

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

285-08-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale / secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 8 juillet 2019 tel que rédigé,

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.2

286-08-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2019

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Lyna Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 22 juillet 2019 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.3

287-08-2019

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles du 31 juillet 2019 au montant de 109,321.59\$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

Salaires	\$39,569.58
Comptes à payer	\$3,849.09
Déboursés	\$65,902.92

3.4

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 JUILLET 2019

La directrice générale / secrétaire-trésorière a déposé le rapport financier non fermé de la Municipalité en date du 30 mai 2019 et est disposée à répondre aux questions.

3.5

288-08-2019

APPROBATION DES FACTURES

Paiement de la facture #27224232 de **EMCO Corporation** au montant de 806.55 \$ pour asphalte froide. Crédit #27225201 de **EMCO Corporation** au montant de -\$160.97.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02 320 00 621.

Paiement de la facture #2597 de la **FQM** au montant de 1,478.81 \$ pour services rendus et honoraires.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02 130 00 411.

Paiement de la facture #5965 de **CLAUDE GRENIER RESS. HUMAINES INC.** au montant de \$1,008.91 pour le dossier équité salariale.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02 160 00 416.

Paiement de la facture #0107 des **SERRES LAMBERT ENR.** au montant de \$111.47 pour de l'engrais.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02 701 50 522.

Paiement de la facture #31-EA-03072019 de **L'ART DU JEU** au montant de \$402.41 pour activité terrain de jeux.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02 701 50 690.

Paiement de la facture #BUBBLE0084 de **BUBBLE CONTACT** au montant de \$494.39 pour activité terrain de jeux.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02 701 50 690.

Paiement de la facture #2211 de **IMPRESSIONS MULTI-IMAGES** au montant de \$353.10 pour les gilets du terrain de jeux.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02 701 50 690.

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE la liste des factures au 31 juillet 2019 au montant de \$3,849.09\$ soit adoptée telle que présentée.

3.6

289 -08-2019

AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS POUR MARIE-JOSÉE LÉVESQUE, DG, OU LE/LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIER(ÈRE) EN POSTE ET DENISE POULIN, MAIRE, OU ANDRÉ POULIN, PRO-MAIRE

CONSIDÉRANT QUE deux signatures sont la plupart du temps nécessaires lors de la signature d'un contrat ou autres documents officiels;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale ainsi que le maire sont, en général, les deux personnes signataires des contrats ou documents officiels;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale ou le maire peuvent être indisponibles;

CONSIDÉRANT que tous les contrats ou autres documents officiels sont discutés en caucus au préalable;

En conséquence,

Sur la proposition de Lyna Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE Marie-Josée Lévesque, directrice générale, et Denise Poulin, maire soient autorisées à signer tout contrat ou documents officiels au nom de la Municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière.

QUE le/la secrétaire-trésorier(ère) en poste ainsi que André Poulin, pro-maire, soient autorisés à signer en cas d'absence de la directrice générale et du maire.

3.7

290-08-2019

DÉSIGNATION D'UN ÉLU AU DOSSIER ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT que la municipalité débutera un processus d'équité salariale en vue de se conformer à la loi au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la compagnie Claude Grenier Ressources humaines mandatée pour effectuer le mandat a manifesté le besoin qu'un élu fasse partie de la démarche;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

DE NOMMER Patrice Lemay, conseiller responsable du processus d'équité salariale.

3.8

291-08-2019

AUTORISATION DE PRÉSENCE DE MARIE-JOSÉE LÉVESQUE AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque de zone annuel de l'ADMQ le 12 septembre prochain;

En conséquence,

Sur la proposition de Lyna Trépanier il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'AUTORISER la présence de Marie-Josée Lévesque à ce colloque au montant de \$100.00.

3.9

292-08-2019

NOMINATION DE CHLOÉ BÉLANGER-BOUDREAU AU POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT l'absence indéterminée de Madame Stéphanie Lord;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une secrétaire-trésorière adjointe ;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents

DE NOMMER Madame Chloé Bélanger-Boudreau secrétaire-trésorière adjointe et de lui confier tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de ses fonctions.

DE MODIFIER son salaire en conséquence et de lui verser \$22.00 l'heure au lieu de \$20.00 l'heure.

3.10

293 -08-2019

ADOPTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Josée Lévesque terminera sa période de probation le 18 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties avaient déterminé qu'il y aurait signature d'un contrat de travail à la suite de la probation;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin il est unanimement résolu par tous les conseillers présents,

D'ACCEPTER le contrat de travail;

DE MANDATER Madame Denise Poulin, maire, à signer le contrat de travail.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

5.1

294 -08-2019

APPROBATION DU MANDAT POUR L'INTÉGRATION DE L'INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES D'EAU ET D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT que le mandat d'intégration de l'inventaire des infrastructures d'eau et d'égout à la carte interactive de la MRC avait déjà été octroyé à la MRC;

CONSIDÉRANT que cette intégration pourrait être très utile pour différents mandats concernant le réseau d'eau potable ainsi que celui des égouts;

CONSIDÉRANT que cette intégration pourrait s'avérer essentielle dans l'éventualité d'un sinistre majeur;

En conséquence
sur la proposition de Patrice Lemay il est résolu unanimement
par tous les conseillers présents

DE confier le mandat d'intégration de l'inventaire des infrastructures d'eau potable et d'égouts à la carte interactive de la MRC à la MRC de Lotbinière pour un montant approximatif de \$2,110.00 taxes en sus, les tarifs étant sur une base horaire.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1

295-08-2019

APPROBATION DE LA PROPOSITION DE L'OBV DUCHÊNE POUR LA VÉGÉTALISATION DE LA RIVIÈRE BRAS DES BOUCHER

CONSIDÉRANT que la municipalité a dû procéder à des travaux d'empierrement sur la rive de la rivière Bras des Boucher afin de protéger une partie de la canalisation sanitaire;

CONSIDÉRANT la demande du ministère de l'Environnement de végétaliser une partie de la rive de la rivière Bras des Bouchers, là où il y a eu les travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne détient pas l'expertise afin de végétaliser d'une façon efficace la rive;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est unanimement résolu
par tous les conseillers présents

DE CONFIER le mandat de végétalisation à L'OBV Duchêne pour un montant de \$2,990.00 taxes en sus.

7.2

296-08-2019

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 268-07-2019 INTITULÉ ACHAT DE TERRAIN ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE ET LA COMPAGNIE 9184- 3405 QUÉBEC INC.

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est unanimement résolu
par tous les conseillers présents

D'ANNULER la résolution 268-07-2019.

7-3

297-08-2019

APPROBATION POUR LE REMPLISSAGE DE FOSSET EN FACE DE LA PROPRIÉTÉ DE RENAUD ET DOMAHÉL BLANCHET

CONSIDÉRANT la demande de Renaud et Domahel Blanchet pour le remplissage de fosset face à leur propriété;

CONSIDÉRANT que le travail sera effectué selon les directives de Patrick Bélanger, directeur des travaux publics;

En conséquence,
Sur la proposition de Lyna Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents

D'AUTORISER Messieurs Blanchet à remplir ledit fosset face à leur propriété.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

10. DIVERS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

298-08-2019

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE la séance soit levée à 20h15.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque , directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque , directrice générale t secrétaire-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire